

Bilan 2021

Date de publication
Novembre 2021

Lentille Verte du Puy



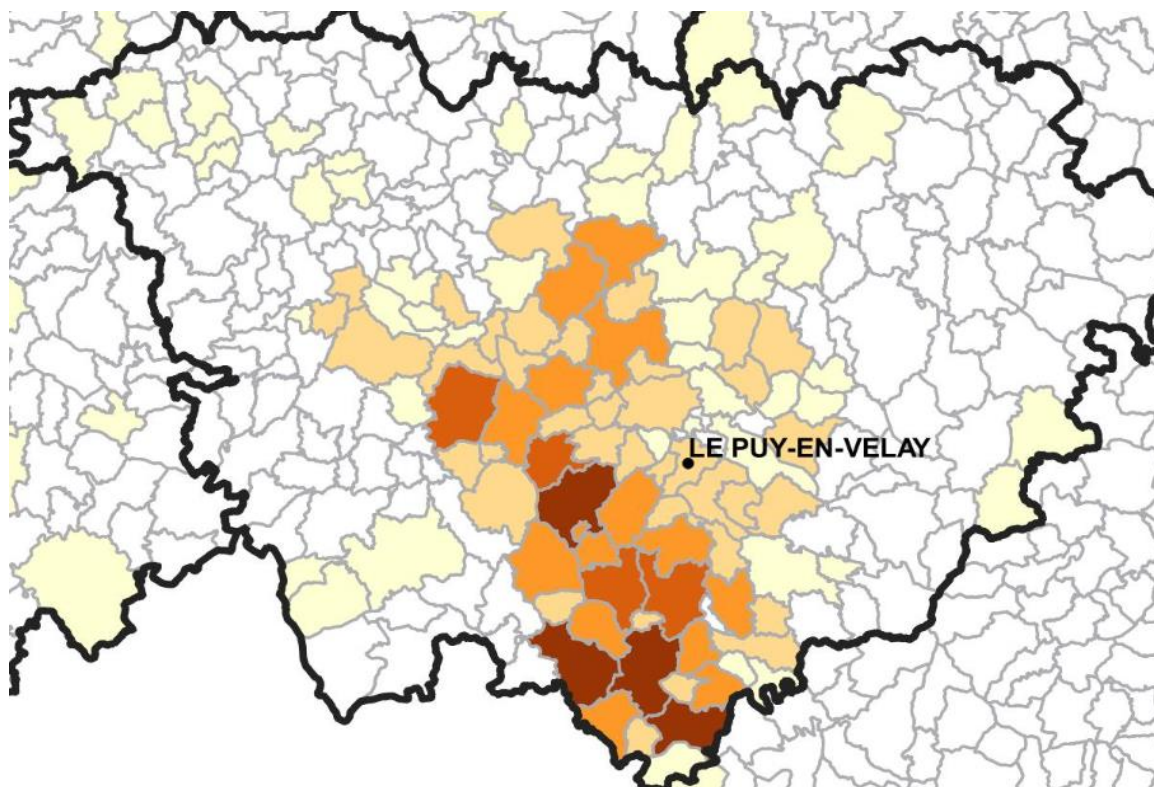
A retenir cette campagne

Peu d'agression de ravageurs cette campagne sauf pour les pucerons verts qui ont nécessité de la vigilance.

Des conditions froides et humides en juillet survenues à des stades importants de la culture provoquant d'énormes dégâts

Réseau

- 6 parcelles observées 2 fois par semaine, avec mise en place de divers pièges à ravageurs.
- 3 Bulletins de Santé du Végétal «Lentille» rédigés sur la campagne 2021.
- 1 Bulletin d'alerte puceron a été diffusé demandant aux producteurs de surveiller leurs cultures



ZONE AOP lentille Verte du Puy En Velay



Faits marquants de la campagne :

Les semis s'étendent du 15/02 au 30/05 dans des conditions très favorables pour les premiers semis avec une bonne humidité de surface.

Les conditions suivantes du mois de juin (sec et chaud) pénalisent la culture, cette période sera suivie d'un mois de juillet très froid et humide ce qui pénalisera la grande partie de la production avec un enherbement ingérable et néfaste pour la lentille.

Les récoltes sont réalisées dans de mauvaises conditions climatiques dans des parcelles souvent sales, avec un rendement de 3.5 quintaux / ha.

LES RAVAGEURS

➤ Sitones du pois

✓ Présence de sitones sans atteindre le seuil de nuisibilité de 50% de plants touchés avant le stade 3 à 4 feuilles.

✓ Niveau de pression faible.

➤ Pucerons verts (*AcrythosiphonPisum*)

✓ Présence de pucerons verts en cours de cycle à la mi-juin. Certaines parcelles ont dues recevoir un traitement alors que dans d'autres la forte présence d'auxiliaires de cultures telles que les syrphes, chrysopes et coccinelles a permis le contrôle des pucerons.

✓ Niveau de pression faible (avec un léger pic mi-mai)

➤ Cécidomyies

Faible intensité des vols ce qui a engendré peu de dégâts sur les gousses en fin de cycle (voir tableau suivant)



| N° | Cumul des cécidomyies femelles piégées depuis le stade début floraison |
|----|------------------------------------------------------------------------|
| 1 | 16 |
| 2 | 76 |
| 3 | |
| 4 | 0 |
| 5 | 4 |

➤ Bruches de la lentille

Aucun seuil de nuisibilité bruches n'est actuellement déterminé sur lentille. La méthode de suivi avec les tentes Malaises est en cours d'expérimentation, elle a été conduite cette année dans des régions voisines et permettra de déterminer des seuils pour analyse de risque.

LES MALADIES

➤ Maladies foliaires

✓ La Rouille Brune : le développement de la rouille brune a bénéficié des conditions climatologiques notamment du mois de juillet qui lui furent propice. De nombreuses parcelles ont présentées des symptômes.

✓ L'Anthracnose : quelques apparitions sur la zone de production dès le stade floraison. Peu d'impact sur la mise en place de la culture.

➤ Maladies racinaires

- ✓ Quelques foyers de jaunissement sont apparus
- ✓ Réalisation d'analyses de terre ainsi que sur plantes de lentille malades et sains ont été réalisées cette année dans une dizaine de parcelles du plateau.

Gestion des adventices dans la culture de lentille

- ✓ Les adventices les plus problématiques sont les bleuets des champs, les orties royales et également les matricaires. La présence de renouées des oiseaux, renouées liserons dans les semis a été problématique pour la culture, mais également lors de la moisson.
- ✓ L'utilisation d'une écimeuse a permis de nettoyer certaines parcelles courant la période estivale, mais les conditions pluvieuses et froides du mois de juillet n'ont pas permis d'avoir un contrôle de l'enherbement et a fortement pénalisé la récolte 2021.



Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Joël BATONNET (CA43), joel.batonnet@haute-loire.chambagri.fr, 04 71 07 71 97.

À partir d'observations réalisées par : des coopératives, des négoce et la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures. Ce BSV est rédigé par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire par délégation pour l'ODG Lentille Verte du Puy AOP.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.